

Conseil municipal du mercredi 11 mars 2020 à 19h00

PRESENTS : M. BAYAUT Jean Marc, Mme BERNADAS Laurence, Mme BURGUETE Martine, Mme CASTERES Sandrine, M. CLABÉ Frédéric, Mme CLERC Edith, M. COURREGES Jean-Yves, M. COUSSO PARGADE Didier, Mme DARMAILLACQ Lydie, Mme DEGANS Sandra, Mme DELUGA Nathalie, M. DUVIGNAU Philippe, M. FORGUES Alain, M. LALANNE Xavier, Mme LAMARCADE Clotilde, Mme LANGINIER Cécile, Mme LATEULADE Catherine, Mme MENDEZ Isabel, M. MIMIAGUE Jean-Pierre, M. MOUNOU Henri, Mme ROBESSON Jocelyne, M. SALIS Fabien, M. TUCOU Max

ABSENTS ou EXCUSES : M. JOANCHICOY Jean-Luc par pouvoir à M. SALIS Fabien, M. LALANDE Gérard par pouvoir à Mme ROBESSON Jocelyne, M. ROUX Marc par pouvoir à M. FORGUES Alain

ASSISTAIT A LA SEANCE : Mme MARSAN Sylvie, directrice générale des services

Président de séance : M. COURREGES Jean-Yves

Secrétaire de séance : Mme CLERC Edith

Le compte-rendu de la séance du 13 février 2020 a été adopté à l'unanimité

1 - Budget primitif 2020 du budget principal

M. COURREGES Jean-Yves et Mme BURGUETE Martine

Le Maire présente le budget primitif 2020 du budget principal au Conseil municipal.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce budget.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget primitif 2020 du budget principal comme suit :

<i>Libellés</i>	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 788 931,00	5 420 031,00
Résultat de fonctionnement reporté		368 900,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 788 931,00	5 788 931,00
<i>Libellés</i>	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	2 032 034,00	2 965 394,00
Restes à réaliser 2019	2 262 015,00	246 661,00
Solde d'exécution de section d'investissement reporté		1 081 994,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	4 294 049,00	4 294 049,00
TOTAL DU BUDGET	10 082 980,00	10 082 980,00

Résultats de vote :
 Pour : 26 voix
 Contre : 0 voix
 Abstentions : 0 voix

2 - Budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement "Le Carros"

M. COURREGES Jean-Yves et Mme BURGUETE Martine

Le Maire présente le budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement "Le Carros" au Conseil municipal.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce budget.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement "Le Carros" comme suit :

<i>Libellés</i>	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	46 646,00	46 646,00
Résultat de fonctionnement reporté		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	46 646,00	46 646,00
<i>Libellés</i>	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	46 646,00	20 000,00
Restes à réaliser 2019		
Solde d'exécution de section d'investissement reporté		26 646,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	46 646,00	46 646,00
TOTAL DU BUDGET	93 292,00	93 292,00

Résultats de vote :
 Pour : 26 voix
 Contre : 0 voix
 Abstentions : 0 voix

3 - Attribution d'une subvention à l'association Vie et Culture-convention d'objectif

Mme BURGUETE Martine

Le Maire indique à l'assemblée que la subvention attribuée à l'Association Vie et Culture étant d'un montant de 157 159,99 €, une convention d'objectif doit être conclue (obligatoire pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000 €).

Il présente à l'assemblée le projet de convention d'objectif établi à cette occasion. Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de convention d'objectif avec l'association Vie et Culture pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 157 159,99 € ;

AUTORISE le Maire à signer la convention.

Résultats de vote :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

4 - Nouvelles tranches des quotients familiaux et mise à jour des tarifs selon les tranches

Mme LATEULADE Catherine

Le Maire rappelle que les tarifs périscolaires et extrascolaires pour l'année 2019/2020 ont été votés par délibération n° 2019 / 053-4 du 16 mai 2019. Suite à une notification de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques nous informant de l'évolution du quotient familial pour l'accueil en ALSH, la première et la deuxième tranche doivent être modifiées concernant les mercredis, les petites vacances et les grandes vacances. De ce fait, le Maire invite l'assemblée à mettre à jour les tarifs dans les différentes tranches comme suit :

Accueil extrascolaire - Centre de loisirs (mercredis et petites vacances ; vacances d'été 2020) :

Pour les enfants résidant dans la commune :

	QF ≤ 750 €	751 – 899 €	900 – 1099 €	1100 - 1499 €	1500 € et +
journée	6.30 €	8.30 €	9.90 €	12.55 €	14.00 €
1/2 journée avec repas	5.35 €	6.75 €	7.85 €	9.70 €	10.75 €
1/2 journée sans repas	2.30 €	3.65 €	4.80 €	6.65 €	7.70 €
Journée avec panier repas P.A.I.	4.55 €	6.50 €	8.10 €	10.75 €	12.30 €
1/2 journée avec panier repas P.A.I.	3.55 €	4.95 €	6.05 €	7.90 €	9.00 €

Accueil extrascolaire - Centre de loisirs (mercredis et petites vacances ; vacances d'été 2020) :

Pour les enfants domiciliés hors de la commune :

	QF ≤ 750 €	751 – 899 €	900 – 1099 €	1100 – 1499 €	1500 € et +
journée	13.95 €	15.90 €	17.55 €	19.20 €	20.30 €
1/2 journée sans repas	7.65 €	9.05 €	10.15 €	11.25 €	12.15 €
Journée avec panier repas P.A.I.	12.20 €	14.15 €	15.80 €	17.35 €	18.60 €
1/2 journée avec panier repas P.A.I.	8.95 €	10.30 €	11.40 €	12.55 €	13.40 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **FIXE** comme ci-dessus les tarifs suivant les nouvelles tranches concernant les mercredis, les petites vacances et les grandes vacances à compter du 1er avril 2020 et jusqu'au 31 août 2020.

Résultats de vote :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

5 - Place des 4 saisons - Demande de subvention CD 64

M. CLABÉ Frédéric

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le but de requalifier le cœur de ville au sein de la place des 4 saisons, la Commune de Serres-Castet s'est inscrite dans une double dynamique : favoriser et développer l'activité commerciale et l'offre de logements sociaux locatifs.

Dans ce cadre, la commune a décidé de mettre en œuvre un programme d'aménagement urbain de la place des 4 saisons au cours de l'année 2020 en harmonie et en cohérence avec les services à la population déjà existants et la situation géographique stratégique. Cette opération se réalise conjointement avec la société HABITELEM avec la création de la résidence les Magnolias qui accueillera des logements sociaux et un espace de 6 commerces qui sera revendu à la commune de Serres-Castet.

Monsieur le Maire informe que cette double opération est éligible à différents financements, notamment à l'appel à projet du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques « concourir à l'amélioration et au développement des services à la population ».

Monsieur le Maire précise également qu'il est possible de solliciter le DSIL (dotation de soutien à l'investissement), le projet étant inscrit dans le contrat de ruralité.

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet global.
Il s'agit de l'aménagement urbain de la place des 4 saisons.

Les dépenses concernent :

DOSSIER 1

- Les honoraires de maîtrise d'œuvre
- Les travaux
- Acquisition de terrains

DOSSIER 2

- Acquisition du local en VEFA
- Aménagement du local
- Participation à l'aménagement des logements sociaux

Coût de l'opération HT : 1 210 649.00 €

Dossier 1 874 679.00 €

- ✓ Honoraires de maîtrise d'œuvre 9 975.00 €
- ✓ Travaux 476 904.00 €
- ✓ Acquisition de terrain Maison Coucuret 137 800.00 €
15, rue du Pont Long
- ✓ Acquisition de terrain Maison Hauret 250 000.00 €
17, rue du Pont Long

Dossier 2 335 970.00 €

- ✓ Acquisition du local en VEFA 295 970.00 €
- ✓ Participation à l'aménagement 40 000.00 €

Loi SRU des logements sociaux - HABITELEM

Plan de financement : 1 210 649.00 €

Dossier 1 874 679.00 €

- Commune 9 879.00 €
- Emprunt 340 000.00 €
- Conseil départemental 30% 262 400.00 €
- DCIL 30% 262 400.00 €

Dossier 2	335 970.00 €
• Commune	94 390.00 €
• Communauté de communes	40 000.00 €
• Conseil départemental 30%	100 790.00 €
• DCIL 30%	100 790.00€

Dossier 1+2	1 210 649.00 €
• Commune	104 269.00 €
• Communauté de communes	40 000.00 €
• Emprunt	340 000.00 €
• Conseil départemental 30%	363 190.00 €
• DCIL 30%	363 190.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE**

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus de la double opération

D'AUTORISER le Maire à solliciter des subventions dans le cadre de l'appel à projet avec le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques « concourir à l'amélioration et au développement des services à la population » et dans le cadre du contrat de ruralité avec le DSIL.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette double opération

DE PREVOIR au budget primitif 2020 et les suivants les dépenses et les recettes induites par cette opération

Résultats de vote :
 Pour : 26 voix
 Contre : 0 voix
 Abstentions : 0 voix

6 - Groupement de commandes place 4 saisons : Commune de Serres-Castet et HABITELEM

M. CLABÉ Frédéric

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Serres-Castet va engager la requalification du cœur de ville de la place des 4 saisons conjointement avec la société HABITELEM par des travaux d'aménagement.

Monsieur le Maire de Serres-Castet et le Monsieur le Directeur de Habitelem, après concertation, souhaitent alors réaliser un groupement de commandes pour l'ensemble du projet afin de donner de la cohérence et de réaliser des économies d'échelle, conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-7 du Code de la Commande Publique avec pour membres du groupement, la Commune de Serres-Castet et la société HABITELEM.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que l'économie prévisionnelle du marché de travaux est de 527 327.00 € HT.

L'enveloppe globale financière prévisionnelle est répartie ainsi :

TRAVAUX :	527 327.00 € HT
Commune de Serres-Castet :	476 904.00 € HT
Société HABITELEM:	50 423.00 € HT

Monsieur le Maire fait alors lecture de la convention constitutive du groupement qui fixe les responsabilités de chaque membre du groupement.

Monsieur le Maire propose ailleurs de lancer la consultation de travaux qui sera une procédure adaptée ouverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**

D'APPROUVER l'économie générale prévisionnelle des travaux

TRAVAUX :	527 327.00 € HT
Commune de Serres-Castet :	476 904.00 € HT
Société HABITELEM:	50 423.00 € HT

DE REALISER un groupement de commandes conformément aux dispositions conformément aux dispositions de Articles L2113-6 à L2113-7 du Code de la Commande Publique avec pour membres du groupement, la Commune de Serres- Castet et la société HABITELEM., pour réaliser les travaux de requalification du cœur de ville de la place des 4 saisons

D'APPROUVER le contenu de la convention constitutive du groupement qui fixe les responsabilités de chaque membre du groupement

D'AUTORISER le Maire à signer la convention constitutive du groupement et ses avenants avec Monsieur le Directeur de la Société HABITELEM et à signer tous les documents inhérents à cette opération

D'AUTORISER le Maire à lancer la consultation en procédure adaptée ouverte pour un marché de travaux et à signer toutes les pièces du marché

DE PREVOIR au budget primitif 2020 et les suivants les dépenses et les recettes induites par cette opération

Résultats de vote :
 Pour : 26 voix
 Contre : 0 voix
 Abstentions : 0 voix

7 - Règlement du concours maisons fleuries 2020

M. FORGUES Alain

Le Maire présente à l'assemblée le projet de règlement du concours des maisons, terrasses et balcons fleuris de l'année 2020.

Il propose d'adopter ce règlement.

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement du concours des maisons, terrasses et balcons fleuris ;

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget 2020.

Résultats de vote :
 Pour : 26 voix
 Contre : 0 voix
 Abstentions : 0 voix

8 - Création d'un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet

Mme BURGUETE Martine

Le maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2020, pour assurer des fonctions d'ATSEM. Cette création d'emploi fait suite à la demande d'intégration du cadre d'emploi des ATSEM d'un agent communal qui exerce ces fonctions à l'école maternelle.

Le maire précise que la Commission Administrative Paritaire de catégorie C du centre de gestion a été saisie pour avis le 27 février 2020.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2020 ;

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2020.

Résultats de vote :
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

9 - Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet au poste d'électricien

Mme BURGUETE Martine

Le maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mai 2020, pour assurer des fonctions d'électricien.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet au poste d'électricien à compter du 1^{er} mai 2020 ;

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2020.

Résultats de vote :
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

10 - Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet au poste de chargé de communication

Mme BURGUETE Martine

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibérations des 19 décembre 2019 et 13 février 2020 le conseil municipal a créé un emploi d'adjoint administratif en contrat à temps non complet (25 heures hebdomadaires puis 28 heures hebdomadaires) en charge de la communication pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

Il propose à l'assemblée de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (28 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} avril 2020, pour assurer les mêmes fonctions.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (28 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} avril 2020 ;

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2020.

Résultats de vote :
Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

11 - Tableau des emplois

Mme BURGUETE Martine

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la Commune, pour tenir compte de l'évolution des besoins et des évolutions de carrière des agents à la suite des dernières délibérations intervenues.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.
Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

ADOpte le tableau des emplois;

PREcISE que les crédits suffisants seront prévus au budget 2020.

Résultats de vote :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Fait à Serres Castet, le 12 mars 2020

M. COURREGES Jean-Yves